Procédure à suivre pour l'intervention du RASED

Dans la classe, l'enseignant **constate les difficultés de l'élève**.

Il tente d'y répondre en mettant en place des adaptations, présentées dans un PPRE (différenciation pédagogique, tutorat, décloisonnement, APC…).

→ La famille est informée des difficultés.

Si **les difficultés persistent** à l'issue du PPRE, l'enseignant en informe l'équipe pédagogique en conseil de cycle et sollicite l'aide du RASED par le biais de la fiche de

→ La famille est informée de la demande d'aide faite au RASED (Réunion d'Equipe Educative éventuelle).

En réunion de synthèse, le RASED analyse la demande d'aide et propose :

soit une **aide spécialisée** du RASED :

- à dominante pédagogique
- à dominante relationnelle
- psychologique

soit **d'autres modalités d'intervention** :

- **L'ERSH** s'il y a une perspective de GEVASco,
- **Le médecin de l'Education nationale** si un PAP peut être envisagé,
- **Des professionnels extérieurs** (CMP, PMI, orthophoniste, psychomotricien, neuropsychologue...).

Mise en place d'un suivi de remédiation individuel ou en petits groupes et élaboration d'**un projet d'aide spécialisée (PAS)**.

Analyse de la situation et réponse en fonction des besoins (observation, entretien, évaluation).

Réajustement de l'aide en fonction de l'évolution de la situation.

BILAN : poursuite du projet ou mise en place d'un autre type d'aide ou fin du projet d'aide spécialisée.